

HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES (HDR)

Les 2 étapes de la procédure¹

1^{ère} étape : demande d'inscription, passage en Commission Scientifique (CS)

→ **Deux mois avant la date du Conseil scientifique (voir le calendrier sur le site de l'ED SHS)**

Le dossier de candidature **complet** – comprenant la fiche de renseignements signée par la direction du laboratoire – est transmis **par le candidat**, pour examen, à l'ED de rattachement de la-du candidat-e (ou de la-du garant-e lorsque la-le candidat-e est extérieur-e à l'Université de Lille).

Composition du dossier² (en conformité avec l'arrêté du 23 novembre 1988) :

Article 4 : « Le dossier de candidature comprend soit un ou plusieurs ouvrages publiés ou dactylographiés, soit un dossier de travaux, accompagnés d'une synthèse de l'activité scientifique du candidat permettant de faire apparaître son expérience dans l'animation d'une recherche. »

1. Un ou plusieurs ouvrages publiés ou dactylographiés OU un dossier de travaux ET/OU un inédit.

Il est attendu que le dossier soit le plus complet possible avant le passage en CS.

Si le dossier est en langue étrangère, il est attendu un résumé de taille conséquente en français (environ 20 pages).

2. Une synthèse de l'activité scientifique (ou égo-histoire) : mémoire présentant le parcours professionnel et scientifique, les acquis des recherches et les projets.

3. Avis motivé de-la-du garant-e.

4. Une double expertise (d'une page maximum avec avis) : par (a) la direction du laboratoire ainsi que par (b) un spécialiste HDR de la question, sans lien direct avec le candidat et extérieur à l'université de Lille, désigné librement par le laboratoire (NB : ne sont pas exclus les membres pressentis pour siéger dans le jury).

5. CV détaillé.

6. Liste de la production scientifique.

7. Proposition de jury provisoire (voir fichier sur le site de l'ED SHS).

8. Fiche de renseignements (= demande d'autorisation d'inscription en HDR).

⚠ La fiche de renseignements doit être impérativement signée préalablement par le laboratoire.

9. Pour les candidats (es) extérieurs (es) appartenant à une autre université : attestation sur l'honneur de l'absence de demande d'inscription en HDR dans un autre établissement.

¹ Procédure d'HDR validée en conseil de l'ED SHS le 6 juillet 2023 et le 15 novembre 2023.

² Tous les documents sont sur le site de l'ED SHS : <https://edshs.univ-lille.fr/le-doctorat-et-lhdr/habilitation-a-diriger-des-recherches>.

→ **Quinze jours avant la date du Conseil Scientifique**

L'école doctorale, après expertise, si l'avis est favorable, retourne le dossier, revêtu d'un avis circonstancié, au Service des Affaires Doctorales (SAD).

→ **Passage en Conseil scientifique :**

Au cours du CS, les dossiers et les avis sont présentés par les écoles doctorales. La commission autorise (ou non) l'inscription en HDR. En cas de refus, elle émet un avis motivé à destination de la-du candidat-e. Les candidat-es sont informé-es par le service des affaires doctorales.

→ **Après réception d'un mail d'accord de la Commission Scientifique :**

En cas d'avis favorable du CS, le candidat-e s'inscrit à l'université, s'acquitte des frais d'inscription et s'engage à soutenir durant l'année universitaire d'inscription.

△ Inscription administrative : bornage du 1^{er} novembre (N) au 31 octobre (N+1).

2^{ème} étape : procédure de soutenance

Les HDR ne sont pas gérées via ADUM.

2 mois ½ avant la date prévue, la proposition de jury définitive³ est transmise au laboratoire pour signature.

L'ED SHS valide et envoie la proposition de jury au Service des Affaires Doctorales (SAD).

Le **SAD** enverra un mail de désignation officielle aux rapporteurs.

Les 3 pré-rapports seront demandés 3 semaines (J/J) avant la date de soutenance.

Les documents de soutenance seront envoyés par le **SAD** au garant-e.

À l'issue de la soutenance, le président de jury a 1 mois pour transmettre le rapport final. L'ED SHS enverra une attestation de réussite et demandera l'édition du diplôme.

Pour toutes informations relatives à la soutenance :

composition de jury, réservation d'une salle à la maison de la recherche, etc.,

vous pouvez contacter **Maxime DUCLOY** : 03-20-41-62-12 ou maxime.ducloy@univ-lille.fr.

³ La proposition de jury envoyée pour le CS est une proposition de jury provisoire.